



Bilan de la LRU : les relations du CEVU avec le CA, le CS et les composantes en débat au colloque des vice-présidents CEVU

Dépêche AEF 168478 du 26-06-2012

« Il me paraît essentiel que le Cevu (Conseil des études et de la vie universitaire) travaille en étroite concertation avec le conseil scientifique afin d'assurer la cohérence et la solidité du projet d'établissement. L'une des principales richesses de l'université réside en effet dans sa double mission formation-recherche », déclare Françoise Bévalot, membre du comité de suivi de la loi LRU et ancienne présidente de l'université de Besançon, le 13 juin 2012, en ouverture du Colloque annuel du réseau des vice-présidents Cevu. Il s'est déroulé à Brest du 13 au 15 juin sur le thème « Cevu et LRU : acteurs, structures et usages ». « Une des conséquences du manque de concertation actuel entre les deux conseils est qu'on retrouve régulièrement dans les dossiers d'habilitation des redondances voire des contradictions sur tel ou tel objectif de l'établissement », indique celle qui est également conseillère d'établissement à la Dgesip.

Les collaborations entre vice-présidents Cevu d'un même site sont plus fréquentes qu'entre Cevu et CS du même établissement, d'après Françoise Bévalot. « Cela s'explique peut-être par leur proximité avec le monde académique et étudiant. » Françoise Bévalot pointe aussi les fortes variations entre établissements concernant le périmètre d'action du Cevu et son degré d'autonomie dans le portage des dossiers. « En théorie, le Cevu est 'consulté' et 'peut émettre des vœux' sur toute l'offre de formation, du niveau licence au doctorat. Dans les faits, il est parfois privé d'un droit de regard sur le niveau doctorat, mais aussi sur les formations de santé et d'ingénierie », déplore-t-elle.

Fusionner le CEVU et le CS

« Pour renforcer le lien entre la formation et la recherche et améliorer la coopération entre conseils, faudrait-il fusionner le Cevu et le conseil scientifique ? Si oui, cela relève-t-il de la réglementation ou d'initiatives locales ? », lance-t-elle, sans apporter de réponse. Cette idée est défendue par Jean-Yves Mérindol, conseiller pour l'enseignement supérieur et la recherche à l'Élysée et ancien président de l'ENS Cachan. « Souvent, ces deux conseils ne servent (...) à rien, parce que leurs avis ne sont pas coordonnés. Je pense qu'il faut creuser l'idée d'un conseil plus grand, que l'on peut appeler 'Sénat', réunissant CS et Cevu, qui puisse nourrir les débats du conseil d'administration », déclarait-il à AEF en mai 2012.

Pour Achille Braquelaire, vice-président Cevu de l'université de Bordeaux-I Sciences et technologie, il est nécessaire de conserver des conseils spécialisés car les dossiers examinés sont « très pointus ». Il défend néanmoins la mise en place de groupes de travail élargis pour discuter de sujets communs comme la campagne d'emplois, la politique indemnitaire ou les promotions. « A Bordeaux, nous y réfléchissons dans le cadre de la fusion prévue pour 2014 », précise-t-il. « Nous menons déjà des actions communes entre conseils. Le budget dédié aux primes d'appui et d'intéressement à l'innovation pédagogique mises en place cette année [entre 3 000 et 5 000 euros bruts par an et par enseignant] a été pris sur le montant des primes d'excellence scientifique. C'est un outil pour améliorer la reconnaissance des activités de formation par rapport aux activités de recherche au sein de l'université », explique le vice-président bordelais. « Par ailleurs, nous essayons déjà de prendre en compte l'avis des laboratoires de recherche pour la construction des cursus. »

Déficit de reconnaissance du CEVU

« Rapprocher ces deux instances prendra beaucoup de temps, car le conseil scientifique a un pré-carré clairement identifié et valorisé, alors que le Cevu est parfois considéré en comparaison comme un 'miséreux' », affirme Patrice Bouyssières, nouveau vice-président Cevu de l'université Toulouse-II le Mirail. « Nous ne sommes pas sur le même pied d'égalité. On entend souvent dire que l'innovation vient d'abord de la recherche. On sera toujours derrière le conseil scientifique - même si des coopérations sont possibles », renchérit Emmanuelle Nigrelli, de l'université de Toulon. Toutefois, « nous arrivons à travailler en commun. Les deux conseils ont chacun examiné les projets de campagne d'emplois d'enseignants sur trois ans préparés par les composantes et les laboratoires, afin de leur transmettre des recommandations », note-t-elle. « Nous avons aussi demandé au conseil d'administration de pouvoir donner un avis sur la répartition des postes d'Ater. »

La question de la reconnaissance du Cevu, mais aussi du conseil scientifique, est également abordée par Françoise Bévalot. « Prévoir dans la loi une meilleure reconnaissance aux actions de ce conseil est une proposition récurrente du comité de suivi de la LRU car nous constatons une certaine marginalisation en interne, même si quelques universités ont mis en place des dispositifs spécifiques. Ce conseil souffre également d'un manque de visibilité à l'extérieur et à l'intérieur », regrette-t-elle. Elle estime par ailleurs que les membres des Cevu devraient être davantage formés aux enjeux et au devenir de l'établissement à moyen et à long terme.

Campagne d'emplois commune CS-CEVU

A l'université de Bretagne-Occidentale, la préparation de la campagne d'emplois ne se fera plus seulement sur la base des besoins des composantes en termes d'enseignement. « Il y aura désormais une instruction par le Cevu et le conseil scientifique des besoins en formation et en recherche en fonction des axes stratégiques de l'université », annonce Jean-Marie Filloque, vice-président « formation tout au long de la vie », en charge du Cevu.

L'université de Bretagne-Sud a, quant à elle, établi une cartographie des formations en s'appuyant sur ses thématiques de recherche constitutive de son identité (la mer, le littoral...). « Les deux conseils ont travaillé ensemble sur ce projet. Cela nous a servi de base pour construire notre nouvelle offre de formation. Mais en raison d'un calendrier serré, celle-ci n'a au final pas beaucoup changé par rapport à ce qu'on espérait faire », explique Gilbert Le Bouar, ancien VP Cevu. « Mais cette vision n'est pas entièrement partagée par la nouvelle équipe ».

Diversité des relations avec les composantes

S'agissant des relations entre le Cevu et les UFR, la diversité semble être la règle. A Clermont-Ferrand-II (Blaise-Pascal), les directeurs d'UFR sont des invités permanents, tout comme à l'université Bretagne-occidentale et à Paris-Nord (Paris-XIII) où ils sortent de la salle lors des votes. Au Mans, ce sont les responsables de domaine, qui ne sont pas des directeurs d'UFR, qui participent aux séances, tandis qu'à Strasbourg, ils ne sont jamais invités mais il existe un conseil des composantes.

« Nous avons parfois du mal à trouver des relais efficaces dans les composantes pour mettre en oeuvre les dispositifs votés au Cevu », regrette Nadine Imbault, de l'université de Tours, citant la difficile mise en place des PPP (projets personnels et professionnels) en licence et la faible diffusion des rapports de jurys censés être élaborés à l'issue des examens. « Le manque de personnels administratifs rend également délicat le suivi des actions. En outre, la position des composantes est parfois ambiguë : elles revendiquent une certaine autonomie mais demandent parfois un cadrage serré quand elles n'arrivent pas à faire passer des décisions en interne. »

Thierry Michot, ancien vice-président Cevu de l'université de Bretagne-occidentale et responsable du réseau, fait également part de ses difficultés à trouver un juste équilibre entre la nécessité de faire confiance à ses collègues enseignants-chercheurs et le besoin de mettre des contraintes. « Pendant deux ans, je n'ai pas cherché à vérifier les données sur les taux d'échec en licence. Mais un beau jour, je me suis rendu compte que plusieurs chiffres attestant d'une augmentation du taux de réussite étaient faux », rapporte-t-il.

Mutualisation difficile des formations

Pour Nicole Ménager, vice-présidente de Rennes-II, il est très difficile d'organiser les activités de formation indépendamment des UFR, contrairement à ce qui se passe en recherche. « Cette structuration peut être un frein à la mutualisation des formations ou des ressources enseignants. Par exemple, pour mettre en place un dispositif de professionnalisation à l'université, nous avons dû organiser des modules en dehors des UFR. De même, il nous a été impossible de trouver un historien de l'éducation issu de l'UFR Lettres disponible pour faire quelques heures d'enseignement à l'IUFM. »

Autre cas où les relations sont parfois tendues entre Cevu et UFR : à Bordeaux-I, la création d'un département chargé de piloter de manière transversale les licences a entraîné un conflit permanent entre ce dernier et les UFR. « Cette structure permet pourtant de donner une grande cohérence pédagogique aux actions du Cevu et de ne délivrer qu'un seul diplôme de licence », précise Achille Braquelaire.

Sentiment de « fuite en avant permanente »

Par ailleurs, faisant un bilan de ses quatre ans passés en tant que vice-président Cevu, Thierry Michot pointe un « sentiment de fuite en avant permanente » lié à l'enchaînement des réformes. « Nous nous sommes retrouvés à la fois au bon et mauvais moment. Nous avons dû faire face aux procédures d'évaluation menées par l'Aeres - a priori et a posteriori -, gérer l'intégration universitaire des IUFM, la masterisation à marche forcée, le changement de statut des enseignants-chercheurs, le grand emprunt... », détaille-t-il. « Le report de l'obligation d'avoir le Cles (certificat de compétences en langues) pour les futurs enseignants, qui vient d'être décidé, nous enlève d'ailleurs une épine du pied. Au final, j'ai l'impression d'avoir couru un marathon à la vitesse d'un sprinter pendant toute la durée de mon mandat. Dans ces conditions, il n'est pas évident de prendre du temps pour réfléchir et prendre du recul par rapport à ces réformes. »

Françoise Bévalot reconnaît que le Cevu a « mille dossiers différents à gérer en même temps, ce qui pose la question de la répartition des tâches pour les nouvelles équipes présidentielles ». Pour Achille Braquelaire, la loi LRU « a été une grande opportunité pour valoriser les missions du Cevu par rapport à la recherche et pour innover davantage, en matière d'évaluation notamment ». Il pointe toutefois le fait que les tutelles se sont adaptées de manière variable à ces réformes. « L'Aeres a été plus rapide que la Dgesip. De même, on voit dans les schémas régionaux pour l'enseignement supérieur que certaines collectivités territoriales ont très vite compris que l'autonomie était un outil pour piloter les universités », analyse le vice-président Cevu.

Enquête sur le ressenti des vice-présidents

Le colloque du réseau a été l'occasion de présenter les résultats d'une enquête sur le ressenti des vice-présidents Cevu sur la période 2007-2012 (1). S'agissant de la place du conseil dans les établissements, six vice-présidents sur dix estiment que ce conseil n'a pas été plus difficile à piloter entre 2010 et 2012 qu'avant 2007. Plus de 80 % considèrent que les prérogatives du Cevu dépendent surtout du CA et du président et qu'il serait « normal » que le Cevu reçoive une délégation du CA sur des prérogatives sans besoin de vote ultérieur au CA. En outre, 65 % ne se sentent pas plus libre qu'avant la LRU dans le pilotage de leur conseil. S'agissant de la répartition du potentiel enseignant de l'établissement, près de neuf vice-présidents sur dix jugent que le Cevu devrait être consulté sur la répartition du potentiel enseignant de l'université.

D'autres points de l'enquête suscitent des réactions plus partagées. Pour 55 % des vice-présidents, la LRU n'a pas affaibli le rôle du Cevu et pour 45 % d'entre eux, la participation du Cevu dans la gouvernance de l'établissement est « relativement faible ». Enfin, le vice-président ne doit pas obligatoirement être choisi parmi les élus du Cevu, selon la moitié des VP interrogés.

1) 42 vice-présidents ont répondu à cette enquête menée en juin 2012. Le détail de l'enquête devrait être disponible dans les prochaines semaines sur le site du colloque